



## 1. L'ELIMINATION A LA CHARGE DES COLLECTIVITES

- a) C'est la législation relative à la gestion des déchets qui attribue la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers et assimilés aux communes.

Le S.I.T.C.O.M. a compétence pour assurer l'ensemble des opérations de traitement et de collecte des ordures ménagères.

- b) Monsieur le Président du SITCOM est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service destiné à l'information des usagers. L'information des habitants sur la gestion des services publics est une obligation, il s'agit d'apporter aux élus et aux usagers une vision claire du service rendu au titre de l'élimination des déchets et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

## 2. LE SERVICE DE COLLECTE

### a) La collecte des ordures ménagères

La Société AUBINE-ONYX, prestataire de service, pour la collecte des ordures ménagères assure le ramassage des ordures ménagères. Le contrat actuel d'une durée de 5 ans se termine en 2005.

A REBAIS, la collecte a lieu le lundi et jeudi pour les ordures ménagères.

La collecte est conteneurisée sur la commune de Crécy la Chapelle.

### Les moyens utilisés

Le matériel de collecte utilisé est la propriété du SITCOM qui met à la disposition de l'exploitant des véhicules qui lui appartiennent.

Le garage et l'entretien des bennes à ordures ménagères sont effectués au dépôt AUBINE-ONYX de Coulommiers.

### b) La collecte des encombrants

Pour les déchets extra ménagers, la collecte à lieu 6 fois par an à REBAIS

Le vidage des encombrants se fait au C.I.T. (Centre Intégré de Traitement) de Monthyon

### c) La collecte sélective

#### La collecte sélective en porte à porte hebdomadaire

Cette collecte est assurée par le SMITOM de Monthyon qui bénéficie d'un programme de durée avec Eco-Emballages, elle couvre la totalité du territoire du SITCOM.

#### La collecte sélective en point d'apport volontaire pour le verre

Les 56 communes du SITCOM sont dotées de bornes d'apport volontaire pour le verre qui est trié par couleur.

A chaque point se trouve un accueil verre de couleur plus verre incolore.

**d) Les déchetteries**

Deux déchetteries créées par le SITCOM à Coulommiers et Jouy Sur Morin répondent aux besoins des administrés.

Elles sont, depuis l'adhésion du SITCOM au SMITOM, (1er janvier 2001) gérées par Monthyon.

**3. TONNAGES COLLECTES ET TRANSFERES**

a) tableau des tonnages collectés au cours des 4 dernières années :

ANNEE	O.M.	E.M.
1999	29 798,35	1 941,80
2000	29 524,16	2 089,80
2001	28 258,48	1 787,32
2002	25 691,42	1 712,92

La diminution du tonnage d'ordures ménagères collecté en 2002 est liée à la mise en place de la collecte sélective des journaux magazines et emballages ménagers sur l'ensemble du territoire du SITCOM (mise en place des dernières tournées de collecte sélective au cours du 1er trimestre 2002).

Les ordures ménagères sont vidées à la station de transit de Coulommiers (ZI, rue des margats),  
Les ordures extra-ménagères sont vidées directement au C.I.T. de Monthyon.

**b) Statistiques**

- Tonnage moyen collecté par jour : 98,43 tonnes /jour
- Tonnage effectué par jour de pointe le lundi, > 160, 10 tonnes
- Tonnage collecté par jour le plus faible le mercredi < 67, 48 tonnes
- Nombre moyen de bennes par jour de collecte : 8 bennes par jour
- Nombre moyen de Km/Benne/Jour : 108,41km/jour
- Tonnage collecté par km (OM + EM) : 0,121 tonnes

**4. LE SERVICE DE TRAITEMENT**

La compétence de traitement a été transférée au niveau Intercommunal au SMITOM de Monthyon.

Monsieur le Préfet de la Seine et Marne a autorisé par arrêté DFEAD-3B-2000 n° 121 en date du 27 septembre 2001 l'adhésion du SITCOM de Coulommiers au SMITOM de Monthyon.

Ce centre de valorisation énergétique fait l'objet d'une délégation de service public. L'exploitation du site a été confiée à la Société Monthyonnaise de valorisation (SO-MO-VAL) par contrat en date du 24 novembre 1994 et

avenants 1-2-3-4.

### Description du C.I.T. de Monthyon

Le CIT (Centre Intégré de Traitement) comprend :

- Une unité de valorisation énergétique de 135.600 tonnes,
- Une unité de compostage de 25 000 tonnes,
- Un centre de tri des emballages ménagers d'une capacité de 28 000 tonnes,
- Une plate-forme de tri des encombrants,
- Une plate forme de rechargement du verre.

L'ancienne usine de traitement des ordures ménagères de Coulommiers fermée assure actuellement l'accueil des ordures ménagères qui sont transportées, ensuite, au CIT de Monthyon.

## 5. LES INDICATEURS FINANCIERS

### a) Les recettes du Syndicat

#### 1) la participation des communes

Une participation est demandée aux communes. Cette somme est assise sur la totalité des dépenses d'exploitation auxquelles on ajoute les frais de fonctionnement du syndicat ainsi que les frais financiers et diminuée des recettes du syndicat. Cette participation est calculée sur la prévision de l'exercice à venir, lors de l'établissement du budget de façon à l'équilibrer.

#### 2) les redevances spéciales

Ce sont des redevances votées chaque année par le Comité Syndical et que supportent :

- Les terrains de camping :
  - particuliers
  - communes
- Les établissements publics et autres des commerçants

### b) Les dépenses du Syndicat

1) Un extrait du compte administratif donne les sommes demandées par le SMITOM de Monthyon et la Société AUBINE ONYX :

**Pour le traitement des ordures ménagères : 5 110 847 euros**

**Pour la collecte des ordures ménagères : 1 628 337 euros**

un coût moyen à la tonne de 248,06 euros
un coût moyen à l'habitant de 89,73 euros

## 6. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans son ensemble la collecte des ordures ménagères et des encombrants a donné satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes au SITCOM. La collecte sélective est maintenant en place sur la totalité du

SITCOM, elle a demandé quelques mises au point.

La collecte sélective a lieu une fois par semaine.

L'intérêt pour le SITCOM d'instaurer la pratique de la collecte sélective a été triple :

- besoin de respect de l'environnement,
- bénéfice d'une TVA à 5,50 à la place de 19,60 ,
- abaisser le tonnage des ordures ménagères.

C'est pour le SITCOM une économie très intéressante qui permettra d'alléger les factures. Une autre piste est l'accueil des déchets verts. Un projet est actuellement à l'étude qui permettrait au syndicat de réaliser des économies. L'avenir mérite une réflexion intense sur la nécessité vitale d'étudier toutes les pistes qui pourraient permettre de réaliser des économies.